



**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DÉMOCRATISATION, GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME (DGHR) DU FP SADC SOUMIS À LA 54<sup>E</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**THÈME : AMPLIFIER LA VOIX DES CITOYENS DANS L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE AUSTRALE : PALLIER LE MANQUE D'INTERACTIONS EN RAPPROCHANT LE PARLEMENT DES CITOYENS**

Monsieur le Président, je demande à cette Assemblée plénière d'adopter le rapport de la Commission permanente Démocratisation, gouvernance et droits de l'homme soumis à la 54<sup>e</sup> Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC le 22 novembre 2023.

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.0</b>	<b>COMPOSITION DE LA COMMISSION</b> .....	3
<b>2.0</b>	<b>MANDAT</b> .....	3
<b>3.0</b>	<b>NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES DES RÉUNIONS</b> .....	3
<b>4.0</b>	<b>CONTEXTE</b> .....	3
<b>5.0</b>	<b>RÉSUMÉ DES EXPOSÉS PRÉSENTÉS SUR LE THÈME</b> .....	4
5.1	<b>Renforcer la sécurité dans la région de la SADC pour promouvoir la stabilité régionale</b> .....	5
5.2	<b>Comment renforcer les institutions démocratiques grâce à la promotion de l'état de droit et à l'intégration sur le plan national et à la mise en œuvre de la Loi type sur les élections et des <i>Principes et directives de la SADC régissant des élections démocratiques</i></b> .....	5
5.3	<b>Que peuvent faire les pays du FP SADC pour promouvoir les droits humains et comment les pays peuvent-ils collaborer pour défendre ces droits ?</b> .....	6
<b>6.0</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	6
<b>7.0</b>	<b>ANNEXES</b> .....	10

## 1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission était composée des membres suivants :

- |  |                |
|--|----------------|
| 1. Hon. professeur Nqosa Leuta Mahao ( <b>Vice-Président</b> ) | Lesotho        |
| 2. Hon. Darren Bergman   | Afrique du Sud |
| 3. Hon. Pedro Sebastiao  | Angola         |
| 4. Hon. Leepeetswe Lesedi                                      | Botswana       |
| 5. Hon. Tsiliva Diddiot Christophe                             | Madagascar     |
| 6. Hon. Leonard Mwalwanda                                      | Malawi         |
| 7. Hon. Ashley Ittoo   | Maurice        |
| 8. Hon. Jerónima Agostinho                                     | Mozambique     |
| 9. Hon. Utaara Mootu   | Namibie        |
| 10. Hon. Ghislain Chikez Diemu                                 | RDC            |
| 11. Hon. Richard Labrosse                                      | Seychelles     |
| 12. Hon. Selemani Jumanne Zedi                                 | Tanzanie       |
| 13. Hon. Victor Lumayi   | Zambie         |

## 2.0 MANDAT

La Commission permanente Démocratisation, gouvernance et droits de l'homme (DGHR) était guidée par son mandat en vertu de la règle 42 (d) du Règlement intérieur du FP SADC.

## 3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET DATES DES RÉUNIONS

La Commission permanente DGHR a tenu sa réunion le 16 octobre 2023 sur le thème « *Amplifier la voix des citoyens dans l'intégration régionale en Afrique australe : pallier le manque d'interactions en rapprochant le parlement des citoyens* ».

## 4.0 CONTEXTE

Si la situation politique et sécuritaire dans la région demeure relativement stable, plusieurs menaces pèsent sur la paix et la stabilité. Elles comprennent des tensions interétatiques, le terrorisme, la violence extrémiste, l'insécurité alimentaire et énergétique, les catastrophes naturelles et les pandémies, parmi d'autres défis. La RDC et le Mozambique subissent des actes de terrorisme et la violence extrémiste qui ne perturbent pas seulement la paix et la sécurité, mais entraînent aussi des pertes en vies humaines et des déplacements internes. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est le fait que la pauvreté, les inégalités et le chômage qui prévalent au sein des communautés frappées par le terrorisme, ainsi que le manque général de développement, sont exploités par des groupes terroristes pour gagner le soutien des populations locales. Cela complique les efforts pour combattre le terrorisme et la violence extrémiste. Les États insulaires, à savoir Madagascar, les Seychelles et les Comores, ainsi que le Mozambique, ont été régulièrement confrontés à la menace de la piraterie exercée par des criminels opérant au large des côtes orientales de l'Afrique, notamment dans l'ouest de l'océan Indien. Cette situation fait peser une pression supplémentaire sur ces pays, les amenant à intensifier leurs patrouilles navales et à mettre en œuvre davantage de mesures de sécurité,

outre le fait pour eux de s'associer aux efforts internationaux visant à combattre les causes profondes de la piraterie.

Sur le front de la gouvernance, si des institutions publiques fortes sont essentielles pour la responsabilité démocratique, des données récentes, comme l'enquête d'Afrobaromètre de 2021, indiquent malheureusement une tendance inquiétante à la baisse de la confiance du public dans ces institutions et dans les dirigeants publics. Cela peut être imputé à leur incapacité à combattre efficacement la corruption et à garantir la responsabilité. En 2022, une étude menée par le FP SADC sur la séparation des pouvoirs et l'équilibre des pouvoirs dans la région a révélé que, même si les cadres juridiques des pays reconnaissent généralement le principe de la séparation des pouvoirs, dans la pratique, les parlements montrent souvent des signes de faiblesse et tendent à être subordonnés à l'exécutif.

Des inquiétudes ont aussi été exprimées à propos du déficit démocratique qui touche les mécanismes institutionnels en ce qui concerne la protection des droits humains. En conséquence, il se dégage de plus en plus un consensus sur la nécessité de renforcer le rôle des parlements à cet égard. Bien que le FP SADC ait adopté les *Principes et directives à l'intention des parlements pour promouvoir les droits humains dans la région de la SADC*, les parlements doivent encore déployer beaucoup d'efforts pour mettre en place les structures et les processus requis afin de privilégier le respect des droits humains dans l'exercice de leurs fonctions législative et de contrôle.

Dans ce contexte, le FP SADC a constamment centré son action sur la volonté de combler le fossé entre les citoyens et les processus d'intégration régionale, une démarche qui fait partie de ses valeurs fondatrices. Il s'y emploie en facilitant des interactions dynamiques entre les parlementaires qui exercent leurs fonctions en tant que représentants élus du peuple, et les citoyens. Comme preuve de cet engagement, la Commission permanente DGHR a participé à la seconde session d'audiences publiques qui s'est appuyée sur les leçons tirées de la première session organisée en novembre 2022. Ces audiences publiques jouent un rôle essentiel pour la défense des principes démocratiques et la mise en valeur de l'engagement du FP SADC à préserver l'expression de la volonté du peuple en rapprochant le parlement des citoyens. Cet engagement sert aussi à accroître la responsabilité eu égard aux engagements régionaux et contribue à renforcer la confiance du public dans le processus d'intégration régionale. Il permet aux citoyens de partager leurs opinions directement avec les parlementaires pour que ces derniers en discutent et formulent des recommandations à l'intention de l'Assemblée plénière.

## **5.0 RÉSUMÉ DES EXPOSÉS PRÉSENTÉS SUR LE THÈME**

Les exposés ont mis en lumière le fait que les lois types et les textes législatifs de référence élaborés par le FP SADC constituent de précieux outils permettant de guider les États membres pour qu'ils intègrent des engagements régionaux et internationaux dans leurs cadres juridiques nationaux. Une participation significative des citoyens aux processus

démocratiques et de consolidation de la paix crée un environnement sûr et stable pour le développement durable et la prospérité. Cependant, des défis importants demeurent toujours, notamment la lenteur de l'intégration à l'échelle nationale et de la mise en œuvre de ces lois types et de ces engagements régionaux. Aussi les exposés ont-ils souligné la nécessité d'identifier les obstacles aux avancées et d'en discuter et de formuler des stratégies concrètes pour accélérer l'intégration dans la législation nationale et la mise en œuvre efficace des lois types et des engagements régionaux.

### **5.1 Renforcer la sécurité dans la région de la SADC pour promouvoir la stabilité régionale**

Les exposés ont condamné tous les actes de terrorisme quels qu'en soient les auteurs. Il a été souligné que les jeunes sont souvent les cibles principales des recrutements effectués par les groupes rebelles à cause des taux de chômage élevés. D'un autre côté, les femmes perdent souvent leurs moyens de subsistance et sont exposées à la violence extrémiste, à la traite, au harcèlement sexuel et à la violence basée sur le genre. En raison de leur vulnérabilité, certaines sont recrutées en étant enlevées, tandis que d'autres rejoignent volontairement ces groupes pour pouvoir accéder à des besoins fondamentaux comme l'eau et la nourriture.

Il a aussi été relevé que plusieurs États membres de la SADC avaient révisé et renforcé leurs cadres juridiques pour lutter contre les actes de terrorisme. Toutefois, des préoccupations ont été exprimées en ce qui concerne l'obstacle potentiel que ces dispositions révisées représentent par rapport aux activités humanitaires destinées à soutenir les victimes de conflits car certaines lois ne respectent pas les normes humanitaires internationales. En conséquence, un appel a été lancé aux États membres de la SADC pour qu'ils accélèrent la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste régionale de la SADC et pour qu'ils harmonisent en priorité leurs dispositions juridiques en matière de lutte antiterroriste avec le droit humanitaire international.

Des experts dans le domaine de l'intelligence artificielle et des systèmes d'armes autonomes ont exprimé leur vive inquiétude au sujet de l'utilisation de systèmes d'armes autonomes fonctionnant grâce à l'intelligence artificielle. Ces armes suscitent de graves préoccupations juridiques et éthiques car elles représentent un danger pour la paix et la sécurité régionales et violent le droit humanitaire international. Il a aussi été souligné que l'utilisation de systèmes d'armes autonomes crée un déficit de responsabilité du fait que les crimes commis lors de combats peuvent rester impunis.

### **5.2 Comment renforcer les institutions démocratiques grâce à la promotion de l'état de droit et à l'intégration sur le plan national et à la mise en œuvre de la Loi type sur les élections et des Principes et directives de la SADC régissant des élections démocratiques**

Les exposés ont mis l'accent sur l'importance de la lutte contre la corruption car celle-ci constitue une entrave à la bonne gouvernance, à la protection

des droits humains et à la prestation des services publics. Ils ont souligné le rôle déterminant que jouent les lanceurs d'alerte dans la lutte contre la corruption, la promotion de la bonne gouvernance, le fait de demander des comptes aux gouvernements et la révélation de cas de corruption cachés. De plus, les exposés ont mis en lumière le problème que constitue une influence politique excessive exercée sur les commissions électorales, ce qui peut potentiellement entraver le droit de vote et la participation à la vie politique, en particulier pour les femmes et les jeunes.

En outre, il a été signalé que, bien qu'il existe des cadres pour encourager une participation significative des jeunes aux processus électoraux, les jeunes continuent d'être marginalisés en raison de stéréotypes négatifs, de préjugés et de pratiques discriminatoires. Il a été souligné qu'il était important d'assurer la participation des jeunes aux processus électoraux car cela joue un rôle essentiel pour favoriser le développement social et économique.

Les exposés ont aussi mis en évidence l'importance d'accélérer la mise en œuvre de la Loi type de la SADC sur les élections qui sert d'instrument facilitateur pour l'adoption des *Principes et directives de la SADC régissant des élections démocratiques* à l'échelle nationale. L'adoption des deux documents pourrait contribuer à améliorer la qualité et la crédibilité des élections en aidant à identifier les lacunes dans le cycle électoral et à formuler des recommandations pour des réformes électorales. Compte tenu de la tendance croissante à l'apathie des électeurs, surtout parmi les jeunes, il a été réaffirmé que la participation des citoyens se trouve au cœur des normes régionales pour les élections, des dispositions de fond consacrées à la participation des citoyens figurant aussi bien dans la loi type que dans les *Principes et directives*.

### **5.3 Que peuvent faire les pays du FP SADC pour promouvoir les droits humains et comment les pays peuvent-ils collaborer pour défendre ces droits ?**

Les exposés ont mis en lumière le fait que, malgré l'adoption de plusieurs stratégies pour soutenir et promouvoir les droits humains, les femmes et les jeunes ne sont toujours pas adéquatement protégés. Cela est dû principalement au manque de financement pour des forums qui seraient susceptibles de permettre aux femmes et aux jeunes de plaider pour la mise en œuvre de ces stratégies. Les exposés ont aussi souligné que, même dans un contexte caractérisé par la présence de plusieurs cadres juridiques établis, la violence basée sur le genre continuait à se manifester dans toute sa laideur en raison de stéréotypes profondément enracinés. Par conséquent, un appel a été lancé pour une prise de conscience régionale des activistes afin qu'ils portent leur regard au-delà de l'incidence limitée et directe des lois établies et qu'ils examinent les normes sur lesquelles se fondent les libertés des femmes, des jeunes et d'autres groupes minoritaires.

## 6.0 RECOMMANDATIONS

Au cours des délibérations qui ont suivi les audiences publiques avec la participation de représentants des citoyens et de partenaires, la Commission permanente DGHR :

**CONSCIENTE** du rôle important joué par les lois types et les textes législatifs de référence élaborés par le FP SADC pour guider les États membres afin qu'ils harmonisent leurs cadres juridiques nationaux avec les engagements régionaux et internationaux qu'ils ont pris,

**SOULIGNANT** l'importance cruciale d'une participation significative des citoyens aux processus démocratiques et de consolidation de la paix, reconnaissant que cette participation contribue à créer un environnement sûr et stable, propice au développement durable et à la prospérité,

**RÉAFFIRMANT** l'existence de problèmes persistants, notamment la lenteur de l'intégration sur le plan national et de la mise en œuvre de lois types et d'engagements régionaux, qui nécessitent une attention particulière et des solutions stratégiques,

**NOTANT AVEC UNE PROFONDE PRÉOCCUPATION** l'incidence, notamment sur les jeunes et les femmes, du terrorisme qui conduit à des recrutements et à l'exposition à la violence, à la traite, au harcèlement et à la violence basée sur le genre,

**PRÉOCCUPÉE, EN OUTRE,** par l'obstacle potentiel que certaines dispositions légales antiterroristes représentent par rapport aux activités humanitaires destinées à soutenir les victimes de conflits car certaines lois ne respectent pas les normes humanitaires internationales,

**EN CONSÉQUENCE,** la Commission formule les recommandations suivantes à l'intention de la 54<sup>e</sup> Assemblée plénière :

- (i) **Exhorter** les États membres de la SADC à accélérer la mise en œuvre concertée de la Stratégie antiterroriste régionale de la SADC et à harmoniser en priorité leurs dispositions juridiques en matière de lutte antiterroriste avec le droit humanitaire international pour garantir l'accès aux services humanitaires à ceux qui en ont besoin et le strict respect du droit humanitaire international.
- (ii) **Appeler** à soutenir des politiques qui favorisent efficacement la participation active et constructive des femmes aux efforts de paix et de sécurité conformément aux résolutions des Nations unies, en plaidant pour l'élaboration, la mise en œuvre effective et le suivi continu de plans d'action nationaux visant à promouvoir la participation des femmes aux prises de décision en matière de paix et de sécurité et en privilégiant l'élaboration d'un matériel éducatif relatif à la participation des femmes à la sécurité et la formation des femmes en tant que négociatrices de la paix, mesures considérées comme

étant essentielles pour appuyer la participation active et constructive des femmes aux efforts de paix et de sécurité.

- (iii) **Appeler** à adopter des mesures décisives pour protéger les femmes dans des situations de conflit, en particulier à Cabo Delgado, compte tenu de leur vulnérabilité, en combattant le terrorisme dans une perspective attentive à la dimension de genre et en veillant à l'intégration d'approches sensibles au genre pour résoudre les problèmes spécifiques auxquels les femmes sont confrontées dans les zones de conflit.
- (iv) **Appeler** à prendre des mesures urgentes et volontaristes pour encourager et faciliter la participation des jeunes aux processus électoraux en élaborant des politiques et des cadres qui reflètent les besoins et les préoccupations des jeunes, en amplifiant leur voix par le biais de plateformes organisées qui favorisent leur participation et en rendant les frais électoraux abordables pour les jeunes afin de leur permettre de participer.
- (v) **Appeler** à des actions immédiates pour contrer le recrutement de jeunes par des groupes rebelles et leur tendance à céder à la violence extrémiste en leur offrant de meilleures opportunités sur le plan éducatif et économique pour les mobiliser de façon constructive, tout en mettant en œuvre des réformes destinées à préserver les droits des jeunes dans la région.
- (vi) **Exhorter** le Secrétariat du FP SADC à examiner la faisabilité de la réalisation virtuelle de missions préélectorales afin d'atténuer les difficultés financières que rencontrent les parlements nationaux pour financer des missions d'observation électorale (MOE), réduisant ainsi les coûts et assurant la participation continue des parties prenantes aux élections dans toute la région afin de promouvoir des élections démocratiques et de plaider pour l'intégration sur le plan national de la Loi type de la SADC sur les élections.
- (vii) **Appeler** à une participation accrue des parlements nationaux pour qu'ils envisagent d'affecter des ressources aux missions d'observation électorale (MOE) dans leurs budgets de fonctionnement afin de garantir la poursuite du déploiement de MOE parlementaires, en reconnaissant leur rôle crucial dans la promotion d'élections démocratiques et le suivi de la mise en œuvre de la Loi type de la SADC sur les élections.
- (viii) **Exhorter** les parlements nationaux à privilégier une prise de conscience sur les *Principes et directives de la SADC régissant des élections démocratiques* et à plaider pour le respect de ces principes par les États membres afin de renforcer la qualité et la crédibilité des élections dans la région.



- (ix) **Exhorter** les États membres de la SADC à examiner en priorité le développement rapide et le déploiement de systèmes d'armes autonomes fonctionnant grâce à l'intelligence artificielle, en reconnaissant les risques potentiels qu'ils font peser sur la paix et la sécurité régionales et le droit humanitaire international ; à collaborer à l'élaboration de directives régionales pour la réglementation et le renforcement du contrôle, notamment par le biais de mécanismes parlementaires ; et à participer activement aux dialogues internationaux et aux efforts diplomatiques mondiaux pour répondre à ces préoccupations et promouvoir l'utilisation éthique et responsable de systèmes de ce type en temps de guerre.
- (x) **Appeler** les parlements à faire pleinement usage de leur mandat législatif et de contrôle pour préconiser et faciliter la mise en œuvre efficace de mesures globales visant à combattre la corruption, notamment la protection de lanceurs d'alerte, étant donné que ce problème généralisé ne nuit pas seulement à la bonne gouvernance, mais met aussi en péril les droits humains et la prestation efficace de services, ce qui souligne la nécessité urgente de renforcer l'intégration sur le plan national et la mise en œuvre du Protocole de la SADC contre la corruption.
- (xi) **Appeler** à la mise en œuvre de mesures efficaces pour protéger les femmes et les filles vulnérables contre les violences et l'exploitation sexuelles, en accordant une attention particulière au problème de la sextorsion qui constitue une forme de corruption et souligner l'importance d'intégrer la sextorsion dans les politiques destinées à combattre la violence basée sur le genre pour garantir la mise en place d'un environnement de travail sûr et sécurisé pour tous les individus.

---

**Hon. professeur Nqosa Leuta Mahao**  
**VICE-PRÉSIDENT**

---

**Upile Polepole**  
**SECÉTAIRE**

## 7.0 ANNEXES

### ANNEXE I – LISTE DES RESPONSABLES

Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale SADC	Secrétariat du FP
M. Joseph Manzi, directeur des affaires parlementaires et des programmes SADC	Secrétariat du FP
M. Sheuneni Kurasha, directeur du programme Démocratisation, gouvernance et droits de l'homme SADC	Secrétariat du FP
Mme Upile Polepole commission	Secrétaire de
M. Ronald Windwaai	Responsable des TIC
Mme Paulina Kanguatjivi SADC	Secrétariat du FP
Mamosella Ramosella	Modératrice

### ANNEXE II – PERSONNES-RESSOURCES

- i) Pusetso Morapedi – directrice de la Plateforme de protection des lanceurs d'alerte en Afrique, bureau Afrique australe.
- ii) Professeur Thompson Chengeta – expert dans le domaine de l'IA et des systèmes d'armes autonomes et professeur à l'université de Liverpool John Moores, au Royaume-Uni.
- iii) Tamalin Bolus – conseillère juridique régionale au Comité international de la Croix-Rouge, en Afrique du Sud.
- iv) Maxwell Mapopa Mvula – Centre pour les droits humains et la réhabilitation, au Malawi.
- v) Edwick Madzimure – Présidente de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF), au Zimbabwe.
- vi) Namatama M. P. Sakabilo – conseillère sur les questions de genre auprès de la Mission de la SADC au Mozambique (SAMIM).
- vii) Mathews Kajani – leader de jeunes au Malawi.
- viii) Nadine Rodriguês – SRHR Africa Trust, au Mozambique.
- ix) Mahongo Nasilere – leader de jeunes et SRHR Africa Trust, en Zambie.
- x) Sofonea Shale – directeur exécutif de Development for Peace Education, au Lesotho.
- xi) Ian Chawanga – expert en droits humains et gouvernance et leader de jeunes.
- xii) Bora Kaumba – responsable du Groupe chargé des questions de genre et du développement des jeunes femmes, au Forum des jeunes de la SADC (SAYoF).